

Questions orales

LES PÊCHERIES

LE MOTIF DE L'ABSENCE DE PATROUILLEURS DU MINISTÈRE DES PÊCHERIES SUR LA CÔTE OUEST

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (Pêches). Le 14 juin, le ministre déclarait, à propos des patrouilles de pêche, comme il est dit à la page 14452 du hansard:

Ce que j'ai dit à Montréal, c'est que nous allons doubler le nombre d'arraisonnements et d'inspections cette année.

Sur la côte ouest, le nombre des patrouilles effectuées par les patrouilleurs de pêche est tombé à zéro. Le ministre peut-il nous assurer qu'il trouvera les fonds nécessaires pour reprendre les patrouilles sans lesquelles nous ne pouvons pas affirmer notre souveraineté sur la zone des 12 milles?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que le député n'aimerait pas induire la Chambre en erreur. Cette question est très sérieuse, et je vais contrôler. Ce qui se passe peut-être, c'est que la Défense nationale effectue des patrouilles en certains cas à la place du ministère de l'Environnement et des Pêcheries. Il va falloir que je contrôle. Je me demande si le député ne confond pas les deux choses.

● (1450)

M. McKinnon: J'espère que je n'embrouille pas le ministre. Ma question vise les patrouilleurs des pêcheries, pas les navires de la Défense nationale, dont les déplacements me sont familiers. Sur la côte ouest, le *Laurier* est à quai depuis plus d'un mois, le *Tamu* est à quai depuis plus de deux semaines et le *Howay* est désarmé depuis le 20 avril, tout cela parce qu'une diminution de 40 p. 100 dans leur budget annuel de fonctionnement les prive de leurs radoubs périodiques. Le ministre peut-il sérieusement soutenir que le Canada assure une souveraineté suffisante dans ces conditions, c'est-à-dire tous nos patrouilleurs des pêcheries étant aux amarres à cause d'un manque de fonds?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Le *Tamu* est actuellement au radoub, ce qui répond partiellement à la question du député qui n'a manifestement pas lu le communiqué qui dit clairement que les navires des ministères de la Défense et des Transports deviennent des patrouilleurs pour notre compte et qu'ils peuvent à ce titre s'appeler patrouilleurs des pêcheries puisqu'ils accomplissent ce travail pour nous.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LA LOCATION D'IMMEUBLES PRÉALABLEMENT À LEUR CONSTRUCTION

M. Ron Huntington (Capilano): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Travaux publics. Peut-il nous dire si son ministère a pour pratique d'approuver en principe la location d'édifices dont la construction n'est pas encore commencée et qui doivent se trouver sur des terrains dont le constructeur n'est pas encore propriétaire au moment de l'accord?

L'hon. C. M. Drury (ministre des Travaux publics): Cela constituerait un bail plutôt étrange.

M. Huntington: Oui, en effet. Étant donné cette réponse, l'honorable représentant peut-il nous expliquer le procès-verbal du comité consultatif du design de la Commission de la capitale nationale en date du 2 juin 1975, selon lequel:

[M. l'Orateur.]

«la société Campeau a remembré à des fins de construction immobilière avant que la CCN...»

M. l'Orateur: A l'ordre. Ce genre de question, qui concerne un événement qui s'est déroulé en juin 1975, devrait, il va sans dire, être soulevée d'une autre façon.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LE CAS D'ÉTUDIANTS ÉTRANGERS TRAVAILLANT SANS PERMIS À UN PROJET COMMANDITÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, comme le secrétaire d'État a eu l'occasion de se rendre à London consulter ses fonctionnaires concernant l'activité de ce bureau, puis-je lui demander s'il est exact qu'il a déclaré, comme le signalait le *Free Press* de London samedi dernier, que ses fonctionnaires dans cette ville savaient probablement que deux étudiants étrangers travaillant à un projet commandité par le gouvernement, ne possédaient pas des permis de travail au Canada et si tel est le cas, n'estime-t-il pas qu'il devrait signaler cette violation possible de la loi à l'autorité intéressée?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): J'ai signalé au journaliste que mes fonctionnaires avaient averti les deux étudiants en cause qu'ils étaient tenus d'avoir un permis de travail avant de pouvoir participer à un projet de service communautaire étudiant. J'ai également signalé qu'il incombe aux dirigeants du projet, non seulement à London mais ailleurs au Canada, qui recrutent des étudiants étrangers de s'assurer qu'ils ont un permis de travail.

L'OCTROI D'UNE DEUXIÈME SUBVENTION AVANT L'ACHEVEMENT PAR LE BÉNÉFICIAIRE D'UN PREMIER PROJET PARRAINÉ—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Le secrétaire d'État a-t-il réellement déclaré, comme le rapporte le *Free Press* de London, que bien que la personne qui a touché l'an dernier une subvention gouvernementale pour réaliser un film et un livre commercial sur la communauté polonaise de London avant septembre 1975, n'ait fait jusqu'ici qu'un essai pour l'un de ses professeurs, le fait que l'église qui a contribué à parrainer le projet ne se soit pas plainte lui suffit? Ou bien estime-t-il que son ministère ne devrait pas accorder à cette personne une deuxième subvention, cette année, relativement à un autre projet?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Non, monsieur l'Orateur. Je me suis entretenu pendant quelque temps avec le père Peter, prêtre de l'église concernée et qui a signé la demande. Il m'a signalé que la demande a été soumise à quelque 20 ou 30 membres du conseil paroissial, qui ont discuté de la valeur de la proposition, se sont demandé si le requérant méritait leur appui et s'il n'était pas trop jeune, et ainsi de suite. Suite à ces discussions, ils ont estimé que le projet était satisfaisant et ont donné leur accord. Soit dit en passant, le père Peter est le seul qui ait vu le projet terminé. Les critiques ne l'ont pas encore vu, mais cela ne les a pas empêchés, semble-t-il, de jouer leur rôle par anticipation. Le père Peter s'est dit très satisfait de ce projet, qui constitue un récit indépendant de la communauté polonaise et qui se révélera très avantageux pour celle-ci.